

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : **Lausanne doit passer au 30km/h au plus vite !**
Initiant-e: Johann Dupuis et csrts.

Lausanne a fait de la limitation de la vitesse à 30km/h une priorité politique. Le programme de législature 2021-2026 de la Municipalité de Lausanne annonce l'objectif de: « Généraliser le 30 km/h de jour comme de nuit ». De plus, le Plan directeur communal (PDCOM) adopté par le Conseil communal en 2022 comprend la mesure suivante : « Viser une limitation à 30km/h au maximum sur l'ensemble du réseau routier que ce soit par l'aménagement de zones de modération ou de limitation de vitesses ». Sur le terrain, de nombreuses mesures de réductions de la vitesse, parfois pionnières, comme l'instauration du 30 km/h de nuit ainsi qu'une politique d'apaisement de la mobilité individuelle motorisée ont été réalisées. Ces efforts doivent bien sûr être poursuivis.

Cependant, en marge du rapport-préavis N° 2023/26 - Mobilité durable I, la Municipalité a signé des conventions avec des représentants de la droite, de parkings et de certains commerces de la ville de Lausanne garantissant que le 50 km/h serait maintenu sur 21 axes routiers jusqu'à la fin de la législature, ce qui semble être en contradiction avec les objectifs du programme de législature, du plan directeur communal ainsi qu'avec ceux de la politique menée ces dernières années en matière de réduction du bruit routier.

Constatant que plusieurs dizaines de milliers de Lausannois résident aux abords de ces axes, dont certains bordent de plus des écoles, qui sont à la fois densément peuplés et parmi les plus critiques au regard des dépassements des valeurs limites légales sur le bruit routier il paraît urgent de corriger ce statu quo insatisfaisant.

En rappelant également que le plan climat vise la suppression du trafic de transit et la réduction de l'emprise des transports individuels motorisés, le présent postulat invite la Municipalité:

- à étudier l'opportunité d'introduire le 30km/h immédiatement après que les conventions arrivent à échéance en 2026 pour les tronçons de compétence purement communale (avenue Jules-Gonin ; avenue d'Ouchy ; avenue des Figuiers, avenue Mont-d'Or, ch. du Reposoir, avenue Marc-Dufour)
- à étudier l'opportunité de poursuivre les discussions avec le canton pour passer à 30km/h également les axes routiers lausannois de compétence cantonale

Lausanne, le 11 juin 2023


Valéry Beaud (les Vert.e.s)

Johann Dupuis (EàG)

Louis Dana (Parti socialiste)